

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFTN009
Intitulé	Océan Indien
Version	2021.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	23 mai 2022

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....	1
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	7
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	15
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	15
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 01.1A	15
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 01.1A.OS01A	16
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 01.1B	17
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 01.1B.OS02A	18
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 02.1A	19
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 02.1A.OS01B	20
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 02.1B	21
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 02.1B.OS02B	22
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 03.3D	23
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 03.3D.OS3A	24
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 04.3D	25
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 04.3D.OS03B	26
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 05.5B	27
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 05.5B.OS04A	28
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 06.5B	29
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 06.5B.OS04B	30
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 07.6C	31
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 07.6C.OS05A	32
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 08.6C	33
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 08.6C.OS05B	34
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 09.10B	35
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 09.10B.OS6A	36
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 10.10B	37
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 10.10B.OS6B	38
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	39
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 11. ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACIEUSE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DU PROGRAMME INTERREG POUR LA PÉRIODE 2014-2020 / TRANSFRONTALIER	39
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 12. ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACIEUSE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DU PROGRAMME INTERREG POUR LA PÉRIODE 2014-2020 / TRANSNATIONAL	40
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE	41
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	46
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	46
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	47
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	48
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIEN À L'UNION	49
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.	49
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	50
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	54
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES	54
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	57
6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	58
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	59

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	60
8.1. GRANDS PROJETS	60
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	60
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.	60
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.	60
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	61
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	62
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	63
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	64
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	64
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	66
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	67
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	68
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	69
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013	70
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS;	70
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	72
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013]	73
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	73
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER	74
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	75
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	76
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	77
14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	78
DOCUMENTS	79
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION	80

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

En 2021, les effets de la crise sanitaire se font sentir sur le programme INTERREG V OI tant en termes de programmation que de certification. L'Autorité de gestion a mené en début d'année 2021, un travail de prospective en vue d'évaluer les impacts financiers à attendre sur l'ensemble des projets en cours.

Une modification du plan de financement et des indicateurs du programme a été proposée au Comité de suivi en décembre, et envoyé à la Commission Européen en janvier 2022.

A – Une dynamique de programmation impactée par la crise sanitaire

La dynamique de programmation reflète l'hésitation des porteurs de projets à prévoir des actions de coopération, au regard de la suspension des liaisons aériennes, de la fermeture des frontières, et des périodes de quarantaines obligatoires dans certains pays (Maurice, et les Seychelles notamment).

Au 31 décembre 2021, 240 opérations ont été programmées, représentant un coût total éligible de 74,8M€ et un taux de programmation de 101 %. Le cofinancement apporté par le FEDER est de 63,2M€.

Au cours de l'année, 35 opérations ont été programmées. Elles représentent un coût total éligible de 14,5M€ dont 12,1M€ de cofinancement FEDER.

S'agissant de la certification, elle a aussi été impactée par la crise en raison de l'augmentation des délais de mise en œuvre des projets, et en particulier, de ceux initialement prévus pour 2020. Aussi, la fermeture de frontières a contraint les porteurs à annuler ou reporter des événements, des déplacements, ou des départs vers les pays désormais classés en zone rouge dans la zone.

Ainsi, les dépenses totales certifiées atteignent 34,3M€, soit 46% du montant du programme. Elles représentent un montant UE de 28,9M€. Le seuil du dégageant d'office de 2021 est donc dépassé (montant UE de 26,6 M€ pour l'année 2021). Ces chiffres permettent également d'enregistrer une avance de 2,3 M€ pour le seuil de dégageant d'office de 2022 (montant UE de 37,7 M€).

Les détails relatifs à la programmation et à la certification pour chacun des axes du programme sont présentés à la section 3.1 du présent rapport. Pour rappel, et pour faciliter la lecture de cette partie, les priorités du programme sont divisées chacune en un axe transfrontalier (axes pairs) et un axe transnational (axes impairs).

B – Relations entre les partenaires du programme

- *Implication des pays membres du programme*

9 pays sont impliqués dans les projets soutenus par le programme Interreg Océan Indien : Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores, Mozambique, Australie, Inde, Tanzanie et Kenya. La coopération implique également les territoires français de La Réunion, Mayotte et les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF).

Les pays de la COI **sont le plus fortement impliqués** dans le programme Interreg (volet transnational comme transfrontalier). Cette coopération se réalise majoritairement à travers des projets multilatéraux : Madagascar a participé à 129 projets, Maurice à 121, les Seychelles à 101 et les Comores à 90 projets.

Ces pays sont signataires d'une convention-cadre Interreg avec l'autorité de gestion. Ces conventions définissent le cadre des actions du programme Interreg et les modalités de l'accompagnement des projets par les antennes de la Région Réunion et de la concertation avec les autorités des pays partenaires.

S'agissant des pays partenaires du programme, le Mozambique est impliqué dans 52 projets, la Tanzanie dans 33, le Kenya dans 22, l'Australie dans 20, et l'Inde dans 18 projets.

- *Participation de Mayotte*

En ce qui concerne la participation de Mayotte au programme :

- Des partenaires mahorais sont associés à 39 projets du volet transnational ; soit près de 40% des projets programmés sur ce volet ;
- 5 projets ont été portés par un bénéficiaire mahorais (un projet en 2017, 2 en 2018, un projet en 2020 et une opération en 2021).

- *Financements FED/FEDER*

L'année 2021 a été marquée par la concrétisation des nouvelles complémentarités entre les financements FED-FEDER dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion des risques, et par la poursuite des projets

en matière de surveillance des pêches.

3 projets soutenus en 2021 :

- Epibio phase 2 du CIRAD
- Food sec
- DMSOI/TAAF

Un Comité FED-FEDER a été organisé cette année afin de présenter quelques exemples de projets en cours, et de faire un point sur la préparation du programme INTERREG VI OI, et des programmes indicatifs pluriannuels (PIM) NDICI avec les délégations de l'UE. Enfin, pendant ce Comité a été abordé la question de l'amélioration de la coordination FED FEDER au niveau des programmes, par un croisement des priorités, des synergies avec d'autres programmes, et l'intervention d'acteur comme l'AFD.

C – Mise en œuvre des instances du programme

- *Comité de suivi Interreg (CSI)*

Le Comité de suivi a été sollicité 2 fois au cours de l'année 2021 en présentiel, en fin d'année et en procédure écrite à l'occasion du Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2020.

- *Comité de pilotage*

Le Comité de pilotage s'est réuni 7 fois en présentiel, entre le 1er février et 31 décembre 2021 (le 4 février, 4 mars, 1er avril, 6 mai, 3 juin, 2 septembre, 4 novembre et le 2 décembre), et une fois en procédure écrite (6 mai).

- *Comité Régional d'Evaluation (CRE)*

En juin 2021, les conclusions des dernières évaluations du programme INTERREG V OI ont été présentées au Comité Régional d'Evaluation.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
01	Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier	<p>Depuis le début de programmation, 27 opérations ont été programmées au titre de l'axe 1, pour un coût total éligible de 20,8 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 17,7 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 98 %. Le taux de certification sur cet axe est de 40%.</p> <p>En 2021, 6 nouvelles opérations ont été programmées et 1 projet a fait l'objet d'une modification, pour un coût total éligible de 6,1 M€, cofinancées par le FEDER à hauteur de 5,2 M€.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le projet de rénovation et extension du Pôle de Protection des Plantes du CIRAD, à vu son budget réévalué pour faire face aux aléas rencontrés en cours d'opération ;- Le projet PHYTODENGUE de l'Université de La Réunion avec l'Université d'Antananarivo à Madagascar, porte sur l'utilisation de la biodiversité pour lutter contre le virus de la dengue ;- 3 projets du CIRAD ont été soutenus dans le cadre de la recherche agronomique. Ils sont réalisés en partenariat avec les laboratoires de recherche, autorités et sociétés civiles de Madagascar, des Seychelles, de Maurice et des Comores :<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La phase II du projet TROI, sur les maladies infectieuses animales, et la protection de la santé des populations animales et humaines de la zone,<input type="checkbox"/> La phase II du projet d'animation de la PRERAD, sur l'amélioration de la sécurité alimentaire dans l'océan Indien,<input type="checkbox"/> La phase II du projet GERMINATION, sur la conservation et l'usage des Ressources Génétiques Végétales Agricoles (RGVA) en agriculture.- Le projet SeqCoi de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), avec les centres de recherches et autorités de Madagascar et de Maurice, autour de la problématique de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre par la séquestration du carbone dans les sols et la biomass

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
02	Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational	<p>Depuis le début de programmation, 13 opérations ont été programmées au titre de l'axe 2, pour un coût total éligible de 6,7 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 5,5 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 102 %. Le taux de certification sur cet axe est de 37%.</p> <p>En 2021, 3 opérations ont été programmées, pour un coût total éligible de 1,9 M€, cofinancées par le FEDER à hauteur de 1,4 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet STORM OI de l'Université de La Réunion, avec les laboratoires de recherche et instituts environnementaux des Seychelles, du Mozambique, des Comores et des TAAF, sur l'étude du cycle de vie des populations de tortues, et les modèles de prévisions océaniques ; - La phase II du projet ECLIPSE, du CIRAD avec les laboratoires de recherche et autorités, et sociétés civiles de Madagascar, de l'Inde, des Comores, de l'Australie et du Mozambique, sur l'adaptation et la résilience des systèmes de production de ruminants aux changements globaux ; - Le projet CODIERRA de la société Réuniwatt en partenariat avec la ferme solaire australienne Karadoc (Iraak Sun Farm), sur la prévision très court terme de la couverture nuageuse, et l'utilisation du mix énergétique dans le réseau électrique en Australie.
03	Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier	<p>Depuis le début de programmation, 42 opérations ont été programmées au titre de l'axe 3, pour un coût total éligible de 6,4 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 5,1 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 108 %. Le taux de certification sur cet axe est de 61%.</p> <p>En 2021, 5 opérations ont été programmées, pour un coût total éligible de 770 k€, cofinancées par le FEDER à hauteur de 624 k€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 opérations sont portées par le Club Export, avec les Chambres de Commerce et d'Industrie des Seychelles, de Maurice, de Madagascar, ainsi que le Groupement d'Entreprises de Madagascar, et Business Mauritius :

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2 projets d'échange économiques au bénéfice des entreprises membres de l'association d'une part, et de l'intérêt général d'autre part, <input type="checkbox"/> L'affectation de deux Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE) pour la période 2021-2022, à Madagascar et aux Seychelles. - 2 opérations sont portées par l'association QUALITROPIC, avec LE Conseil de Recherche et de l'Innovation de Maurice, et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Seychelles : <input type="checkbox"/> Le projet du Comptoir des PAPAM, sur la structuration de la filière « Plantes Aromatiques à Parfum et Médicinales » (PAPAM) dans la zone <input type="checkbox"/> Le recrutement de deux VIE, pour accompagner la mise en œuvre du programme du Comptoir des PAPAM.
04	Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational	<p>Depuis le début de programmation, 37 opérations ont été programmées au titre de l'axe 4, pour un coût total éligible de 8,7 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 7,3 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 122 %. Le taux de certification sur cet axe est de 53%.</p> <p>En 2021, 1 opération a fait l'objet d'un prolongement, et 3 opérations ont été programmées, pour un coût total éligible de 1,2 M€, cofinancées par le FEDER à hauteur de 1M€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un contrat de VIE de l'Association des Ports des Iles de l'Océan Indien (APIOI), initialement soutenu en 2020, a été prolongé de 6 mois, afin de mener à terme les actions programmées, en partenariat avec les autorités portuaires de Madagascar, Comores, Mayotte, et Seychelles, et l'association Vanilla Islands Organisation (VIO) ; - 1 opération est portée par l'APIOI, pour le recrutement de 2 VIE pour la période 2021-2022, en lien avec le groupement des entreprises de Madagascar et les CCI de Madagascar et des Seychelles : <input type="checkbox"/> l'un interviendra sur les questions de « port vert », et l'accompagnement des ports

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>dans leur programme d'aménagement,</p> <ul style="list-style-type: none"> □ l'autre travaillera en lien avec la Plateforme Féminine de l'APIOI, dans la définition d'un programme de formation et la montée en compétence du personnel féminin des ports. - le projet BusinEss OI, mené par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), avec les autorités publiques et sociétés civiles du Kenya, Tanzanie et Mozambique, sur la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire ; - Le programme d'action de l'association VIO pour l'année 2021-2022, sur la relance post-crise du secteur touristique, en lien avec les autorités en charge du tourisme à Maurice, Madagascar, Mayotte, et aux Seychell
05	Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier	<p>Depuis le début de programmation, 7 opérations ont été programmées au titre de l'axe 5, pour un coût total éligible de 6,7 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 5,7 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 130 %. Le taux de certification sur cet axe est de 62%.</p> <p>En 2021, le volet transfrontalier du programme d'action de la PIROI a été retenu, pour un coût total éligible de 1,2 M€, cofinancée par le FEDER à hauteur de 1 M€.</p> <p>L'objectif de ce programme annuel est d'améliorer les capacités des populations et des acteurs de la gestion de crise en fournissant les informations nécessaires à la préparation, et réponse aux risques naturels et sanitaires. Pour l'année 2021-2022, ce programme tient compte des effets de la crise sanitaire sur les pays de la zone, et propose de nouvelles actions orientées sur la formulation de réponses à ce type d'évènement.</p> <p>Ce volet est réalisé en partenariat avec les pays membres de la Commission Océan Indien (COI), à savoir Madagascar, Maurice, les Seychelles, et les Comores.</p>
06	Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational	<p>Depuis le début de programmation, 6 opérations ont été programmées au titre de l'axe 6, pour un coût total éligible de 2,5 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 2,1 M€. Le taux de programmation est de 84 %. Le taux de certification sur cet axe est de 39%.</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		En 2021, le volet transnational du programme d'action de la PIROI, a été retenu, pour un coût total éligible de 351k€, cofinancée par le FEDER à hauteur de 298k€. Ce volet est réalisé en partenariat avec les pays membres de la COI, ainsi que le Kenya et la Tanzanie.
07	Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier	<p>Depuis le début de programmation, 10 opérations ont été programmées au titre de l'axe 7, pour un coût total éligible de 3,1 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 2,6 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 93 %. Le taux de certification sur cet axe est de 43%.</p> <p>En 2021, 1 opération a été programmée, pour un coût total éligible de 334k€, cofinancée par le FEDER à hauteur de 284 k€.</p> <p>Le projet MAEO, porté par l'association ARBRE, en partenariat avec l'Université de Maurice, sur la mise en place d'un suivi à long terme des populations de raies et requins dans les Mascareignes (Réunion, Maurice et Rodrigues).</p>
08	Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational	<p>Depuis le début de programmation, 10 opérations ont été programmées au titre de l'axe 8, pour un coût total éligible de 3,1 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 2,6M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 106 %. Le taux de certification sur cet axe est de 29%.</p> <p>Cet objectif spécifique a pour but d'accroître la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone océan Indien. En 2021, une opération a été programmée, pour le volet sur la préservation de la biodiversité (action 8.1), pour un coût total éligible de 271k€, cofinancée par le FEDER à hauteur de 230k€.</p> <p>Le projet ACT, de l'association CEDTM, avec les autorités, associations, et instituts spécialisés des Comores, de Mayotte, de Madagascar, du Mozambique et de l'Australie.</p> <p>Il porte sur l'harmonisation des méthodes de suivi des populations et habitats des tortues, en lien avec les programmes de coopérations internationales existants dans la zone sur la même thématique (TIMOI, TORSOOI, WIOSN, JTM). L'objectif final est de pouvoir créer une « photographie » régionale de l'état de santé des populations et habitats des tortues marines.</p>
09	Elever le niveau de compétence collective par le	Depuis le début de programmation, 42 opérations ont été programmées au titre de l'axe 9,

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
	soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier	<p>pour un coût total éligible de 9,1 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 7,7 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 92 %. Le taux de certification sur cet axe est de 46%.</p> <p>En 2021, 6 opérations ont été programmées, pour un coût total éligible de 1,1 M€, cofinancées par le FEDER à hauteur de 947k€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de Licence 3 professionnelle « Maintenance et Technologie », de l'Université de La Réunion avec le SCAC France à Maurice, l'Agence universitaire de la Francophonie, la CITEF, et l'ADIUT, dans le domaine de l'assainissement et la production d'Eau potable dans la région océan Indien ; - 5 opérations liées au volet transfrontalier du programme de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 10 postes économiques, et 10 non-économiques cofinancés par la Région Réunion, <input type="checkbox"/> 1 poste économique et 10 non-économiques cofinancés par le Département de la Réunion, <input type="checkbox"/> 1 poste économique cofinancé par la Commune de La Possession. <p>Cela représente un total de 32 postes programmés aux Comores, à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles.</p>
10	Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational	<p>Depuis le début de programmation, 28 opérations ont été programmées au titre de l'axe 10, pour un coût total éligible de 2,91 M€ ; elles sont cofinancées par le FEDER à hauteur de 2,4 M€.</p> <p>Le taux de programmation est de 67 %. Le taux de certification sur cet axe est de 24%.</p> <p>En 2021, 7 opérations ont été programmées, pour un coût total éligible de 1M€, cofinancées par le FEDER à hauteur de 933 k€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le programme de coopération éducative dans le cadre du Réseau des Etablissements Agricoles Professionnels Afrique Australe OI, porté par l'EPLEFPA FORMA'TERRA, avec les organismes spécialisés (centre, faculté, chambre d'agriculture), ONG, et ferme

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>école des Comores, de Madagascar, de l'Inde et de Maurice,</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet REUNION de l'Université de La Réunion en partenariat avec les universités de Maurice, Madagascar, des Comores, du Mozambique, des Seychelles et du Kenya, pour favoriser la mobilité des étudiants et professionnels universitaire de l'océan Indien ; - 5 opérations liées au volet transnational du programme de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 3 postes économique, et 3 non-économiques cofinancés par la Région Réunion, <input type="checkbox"/> 1 poste économique cofinancé par le Département de Mayotte, <input type="checkbox"/> 3 postes non-économiques cofinancé par le Département de La Réunion. <p>Cela représente un total de 10 postes programmés au Mozambique, en Tanzanie, en Inde, et à Maurice.</p>
11	Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier	<p>8 opérations ont été programmées, depuis juillet 2016, au titre de l'assistance technique du volet transfrontalier, pour un coût total éligible de 2,92 M€ ; et un cofinancement par le FEDER à hauteur de 2,5 M€, soit un taux de programmation est de 100 %.</p> <p>Conformément au règlement délégué n°2019/1867 de la Commission Européenne relatif à la simplification de la gestion des fonds européens, la Région Réunion a mis en œuvre, à compter du 13 juillet 2020, un financement à taux forfaitaire pour l'assistance technique.</p> <p>Cette dernière ne fera donc plus l'objet de programmation et de certification des dépenses au coût réel mais sera calculée à partir d'un taux forfaitaire de 6 % des dépenses certifiées au niveau du programme (hors assistance technique).</p>
12	Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational	<p>10 opérations ont été programmées, depuis juillet 2016, au titre de l'assistance technique du volet transnational, pour un coût total éligible de 1,5 M€ ; et un cofinancement par le FEDER à hauteur de 1,2 M€, soit un taux de programmation est de 100 %.</p> <p>Conformément au règlement délégué n°2019/1867 de la Commission Européenne relatif à la simplification de la gestion des fonds européens, la Région Réunion a mis en œuvre, à compter du 13 juillet 2020, un financement à taux forfaitaire pour l'assistance technique.</p> <p>Cette dernière ne fera donc plus l'objet de programmation et de certification des dépenses</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		au coût réel mais sera calculée à partir d'un taux forfaitaire de 6 % des dépenses certifiées au niveau du programme (hors assistance technique).

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 01.1a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full equivalents time	28,00	11,79	
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full equivalents time	28,00	29,50	
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full equivalents time	20,00	0,00	Le projet d'extension du pôle 3P, qui alimente cet indicateur, est toujours en cours de réalisation. La valeur réalisée sera renseignée à l'achèvement de l'opération.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full equivalents time	20,00	15,70	
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	8,00	7,00	Etablissements comptabilisés : IRD, CIRAD, CYROI, IGPD, Université, Météo France et CNRS
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	8,00	8,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	11,79	7,79	7,95	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	26,00	18,00	17,00	18,33	0,80	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	15,70	15,70	15,70	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	6,00	6,00	6,00	6,00	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	7,00	6,00	6,00	6,00	2,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS01a - Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 01.1a.OS01a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
IR01a	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF	projets par an	9,00	2014	11,00	7,00		Projets comptabilisés : 2017 : ECOSPIR,RENOVRISK, GERMINATION 2018 : GICOMRUN,EPIBIO, TROI 2019 : NANO MAURÉ, VAR2M, UV INDIEN, VIROPTERE 2020 : SWIO ENERGY, ESPOIRS, EPIBIO – PHASE 2 2021 : HATARI, NANOSCAFFOLDS, PHYTODENGUE, QUALINNOV - PHASE 2, TROI - PHASE 2, PRERAD - PHASE 2, GERMINATION - PHASE 2 Les projets HATARI et NANOSCAFFOLDS ont été programmés en 2020 et conventionnés en 2021.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
IR01a	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF	3,00		4,00		3,00		4,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR01a	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF	1,00		9,00		9,00	

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 01.1b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	16,00	0,00	Les projets CORECRABE, et SeqCoi, qui alimentent cet indicateur sont en cours de réalisation. La valeur réalisée sera renseignée à l'achèvement des opérations.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	16,00	15,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS02a - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable des pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 01.1b.OS02a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
IR02a	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF	projets par an	2,00	2015	3,00	2,00		2019 : IOSnet 2020 : CORECRABE,SIG 2021 : G2OI, SeqCoi Le projet G2OI a été programmé en 2020 mais conventionné en 2021.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
IR02a	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF	2,00		1,00		0,00		0,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR02a	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF	0,00		2,00		0,00	

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 02.1a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	9,00	6,09	2 nouveaux chercheurs comptabilisés pour l'opération OMDIABRUN
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	9,00	12,00	
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	7,00	5,00	Etablissements comptabilisés : CIRAD, CNRS, CHU, Université et Météo France
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	7,00	5,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	6,09	3,59	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	9,00	6,00	6,00	3,64	0,00	0,00	0,00
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	4,00	4,00	4,00	3,00	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	5,00	4,00	4,00	3,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS01b - Augmenter l'activité de recherche, développement et innovation sur des thématiques partagées au sein de la zone océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 02.1a.OS01b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
IR01b	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	projets par an	2,00	2014	3,00	2,00		2020: OMDIABRUM 2021: STORM OI, ECLIPSE - PHASE 2

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
IR01b	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	1,00		0,00		2,00		2,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR01b	Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN	0,00		2,00		2,00	

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 02.1b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	6,00	0,00	Les opérations programmées en 2021 ne contribuent pas à l'indicateur CO 26
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	6,00	0,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS02b - Augmenter le nombre de projets exploitant les résultats de la recherche, les expertises et les données de centres de recherche scientifique et technique au service du développement durable de la zone océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 02.1b.OS02b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
IR02b	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	projets par an	1,00	2014	2,00	1,00		2020: PISSARO, 2e Congrès de recherche en santé publique du CHU 2021 : CODIERRA

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
IR02b	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	2,00		0,00		0,00		0,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR02b	Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	0,00		1,00		0,00	

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 03.3d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	100,00	123,00	La valeur de cet indicateur est renseignée à partir des opérations soldées au 31.12.2021.
S	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	100,00	152,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	90,00	63,00	51,00	19,00	0,00	0,00	0,00
S	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	138,00	81,00	70,00	27,00	14,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3a - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 03.3d.OS3a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
IR03a	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TF	nombre d'entreprises (moyenne sur 3 ans)	36,00	2014	47,00	750,00		Le chiffre correspond à la moyenne des entreprises accompagnées sur les années 2019, 2020 et 2021. La valeur de l'indicateur prend en compte les dossiers soldés en 2021 par le service instructeur.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
IR03a	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TF	119,33		119,67		138,33		127,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR03a	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TF	148,00		36,00		36,00	

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 04.3d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	70,00	96,00	La valeur de cet indicateur est renseignée à partir des opérations soldées au 31.12.2021.
S	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	70,00	152,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	76,00	67,00	58,00	22,00	0,00	0,00	0,00
S	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	133,00	88,00	70,00	34,00	22,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS03b - Augmenter le nombre de projets collaboratifs à caractère économique entre les acteurs privés des pays de la zone océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 04.3d.OS03b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
IR03b	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TN	Nombre d'entreprises	29,00	2014	38,00	500,00		Le chiffre correspond à la moyenne des entreprises accompagnées sur les années 2019, 2020 et 2021. La valeur de l'indicateur prend en compte les dossiers soldés en 2021 par le service instructeur.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
IR03b	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TN	37,33		25,67		27,67		5,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR03b	nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux,) au sein des pays de la COI / TN	101,00		29,00		29,00	

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 05.5b

(I)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	Outils de veille, d'information et de prévention	8,00	35,00	
S	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	Outils de veille, d'information et de prévention	8,00	37,00	
F	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	35,00	44,00	Une opération a été programmée sur cet axe en fin d'année, la valeur réalisée de l'opération sera prise en compte pour 2022
S	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	35,00	52,00	

(I)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	30,00	30,00	18,00	12,00	0,00	0,00	0,00
S	IS04a	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels mis en place dans les pays de la COI/TF	37,00	37,00	30,00	17,00	7,00	0,00	0,00
F	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	44,00	44,00	33,00	19,00	0,00	0,00	0,00
S	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	52,00	52,00	38,00	17,00	7,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS04a - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 05.5b.OS04a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
IR04a	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	personnes formées par an	120,00	2014	160,00	194,00		Cet indicateur comptabilise, sur le volet transfrontalier, le nombre de personnes formées/interconnectées en matière de gestion et prévention de risques, chaque année.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
IR04a	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	0,00		32,00		58,00		271,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR04a	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF	97,00		120,00		120,00	

Axe prioritaire	06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 06.5b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	outils de veille et de prévention sur les risques	2,00	9,00	
S	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	outils de veille et de prévention sur les risques	2,00	9,00	
F	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	8,00	10,00	Une opération a été programmée sur cet axe en fin d'année, la valeur réalisée de l'opération sera prise en compte pour 2022
S	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	8,00	14,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	9,00	9,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00
S	IS04b	Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires /TN	9,00	9,00	6,00	3,00	1,00	0,00	0,00
F	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	10,00	10,00	6,00	2,00	0,00	0,00	0,00
S	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	14,00	14,00	11,00	5,00	1,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS04b - Améliorer les capacités de prévention et de gestion des risques en cas de catastrophes naturelles, sanitaires et environnementales dans les pays de l'océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 06.5b.OS04b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
IR04b	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	acteurs formés par an	48,00	2014	112,00	98,00		Cet indicateur comptabilise, sur le volet transnational, le nombre de personnes formées/interconnectées en matière de gestion et prévention de risques, chaque année.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
IR04b	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	0,00		41,00		46,00		101,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR04b	Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	23,00		48,00		48,00	

Axe prioritaire	07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 07.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	10,00	7,00	comptabilisé en 2021 : le projet " Etude des cétacés de La Réunion et actions de coopération régionale " de l'association GLOBICE, programmé en 2018 et réalisé en 2021.
S	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	10,00	10,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	6,00	6,00	4,00	2,00	0,00	0,00	0,00
S	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	10,00	10,00	6,00	2,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS05a - Accroître la valorisation du patrimoine naturel dans les pays de la COI

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 07.6c.OS05a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
IR05a	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	supports	29,00	2014	39,00	11,00		

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
IR05a	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	26,00		17,00		21,00		12,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR05a	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF	0,00		29,00		29,00	

Axe prioritaire	08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 08.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	8,00	6,00	comptabilisé en 2021 : le projet COMBAVA programmé en fin 2020 et réalisé en 2021
S	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	8,00	10,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	5,00	4,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00
S	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	9,00	4,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS05b - Accroître la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone océan Indien.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 08.6c.OS05b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
IR05b	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'événements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	supports	10,00	2014	21,00	19,00		

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
IR05b	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'événements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	0,00		10,00		3,00		0,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR05b	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'événements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	0,00		10,00		10,00	

Axe prioritaire	09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 09.10b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	235,00	147,00	Depuis le début de programme, 147 jeunes diplômés ont eu une expérience professionnelle à l'étranger en tant que volontaires de solidarité internationale.
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	235,00	247,00	
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	1 052,00	1 392,00	
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	1 052,00	1 531,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	128,00	88,00	69,00	42,00	0,00	0,00	0,00
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	187,00	115,00	84,00	64,00	35,00	0,00	0,00
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	1 349,00	1 289,00	1 093,00	746,00	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	1 515,00	1 467,00	1 370,00	1 157,00	642,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	OS6a - Elever le niveau de compétence dans les pays de la COI, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 09.10b.OS6a

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
IR06a	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	personnes formées par an	60,00	2014	120,00	0,00		conformément au guide méthodologique des indicateurs : l'IR06 correspond nombre de personnes ayant suivi une formation (sur la base des opérations alimentant les CO43 et CO46 pour l'année en cours) Pour l'axe 9, 1 action de formation a été programmée en 2021, mais elle n'est pas encore réalisée (21 personnes).

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
IR06a	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	12,00		142,00		42,00		100,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR06a	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF	0,00		60,00		60,00	

Axe prioritaire	10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 10.10b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	100,00	31,00	Depuis le début de programme, 31 jeunes diplômés ont eu une expérience professionnelle à l'étranger en tant que volontaires de solidarité internationale.
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	100,00	65,00	
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	364,00	150,00	
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	364,00	280,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	27,00	15,00	7,00	5,00	0,00	0,00	0,00
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	65,00	61,00	44,00	10,00	0,00	0,00	0,00
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	131,00	130,00	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	171,00	282,00	208,00	74,00	5,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	OS6b - Elever le niveau de compétence dans la zone océan Indien, par la formation initiale et professionnelle, la mobilité et les échanges d'expérience.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 10.10b.OS6b

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
IR06b	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	personnes formées par an	60,00	2014	100,00	0,00		conformément au guide méthodologique des indicateurs: l'IR06 correspond au nombre de personnes ayant suivi une formation (sur la base des opérations alimentant les CO43 et CO46 pour l'année en cours) Pour l'axe 10, 1 action de formation programmée en 2021, mais pas encore réalisée (109 personnes)

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
IR06b	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	51,00		36,00		0,00		74,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
IR06b	Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine./ TN	0,00		60,00		60,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	11 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier
-----------------	--

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 11.Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	IS07a	Nombre de personnes formées	personnes formées	40,00	36,00	
S	IS07a	Nombre de personnes formées	personnes formées	40,00	27,00	la valeur programmée n'évolue plus depuis 2020 (passage à l'AT forfaitaire)
F	IS08a	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	0,00	
S	IS08a	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	0,00	Aucun dossier n'a encore été déposé pour les actions de communication. Toutefois des actions de communication ont été menées : - diffusion de bulletins d'informations synthétisant les projets programmés de l'année à La Réunion et dans les pays partenaires (mars et octobre 2021), - créations et publications sur la page dédiée du programme (site de l'autorité de gestion) et à travers d'autres media (réseaux sociaux, Journal de la Région, et écrans d'avion) concernant l'actualité, les bénéficiaires et la programmation INTERREG, - mise à jour et réorganisation de la page dédiée au programme INTERREG pour une meilleure lisibilité (site de l'autorité de gestion), - valorisation de projets par la participation aux campagnes de communication européennes et nationales
F	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	ETP	5,50	8,55	Indicateur valorisé sur la base de 12,45 ETP avec une répartition théorique qui est de 68,75 % sur le TF et de 31,25 % sur le TN.
S	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	ETP	5,50	7,56	La valeur programmée n'évolue plus depuis 2020 (passage à l'AT forfaitaire)

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS07a	Nombre de personnes formées	27,00	27,00	21,00	21,00	0,00	0,00	0,00
S	IS07a	Nombre de personnes formées	0,00	27,00	21,00	21,00	5,00	0,00	0,00
F	IS08a	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS08a	Nombre d'actions de communication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	7,56	7,56	7,65	12,70	0,00	0,00	0,00
S	IS09a	Ressource humaine mobilisée sur le volet transfrontalier	7,56	7,56	7,65	12,70	6,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 12.Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	personnes formées	20,00	36,00	
S	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	personnes formées	20,00	27,00	la valeur programmée n'évolue plus depuis 2020 (passage à l'AT forfaitaire)
F	IS08b	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	1,00	Un seul dossier a été déposé pour le séminaire de lancement du programme. Les autres actions de communication n'ont pas encore fait l'objet d'un dépôt de dossier. Toutefois des actions de communication ont été menées : - diffusion de bulletins d'informations synthétisant les projets programmés de l'année à La Réunion et dans les pays partenaires (mars et octobre 2021), - créations et publications sur la page dédiée du programme (site de l'autorité de gestion) et à travers d'autres médias (réseaux sociaux, Journal de la Région, et écrans d'avion) concernant l'actualité, les bénéficiaires et la programmation INTERREG, - mise à jour et réorganisation de la page dédiée au programme INTERREG pour une meilleure lisibilité (site de l'autorité de gestion), - mise en place d'une communication dédiée dans le cadre du Joli mois de l'Europe (mai 2021)
S	IS08b	Nombre d'actions de communication	actions de communication	20,00	0,00	
F	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	ETP	2,50	3,89	Indicateur valorisé sur la base de 12,45 ETP avec une répartition théorique qui est de 68,75 % sur le TF et de 31,25 % sur le TN.
S	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	ETP	2,50	3,43	La valeur programmée n'évolue plus depuis 2020 (passage à l'AT forfaitaire)

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	27,00	27,00	21,00	21,00	0,00	0,00	0,00
S	IS07b	Nombre de personnes formées/TN	0,00	27,00	21,00	21,00	0,00	0,00	0,00
F	IS08b	Nombre d'actions de communication	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
S	IS08b	Nombre d'actions de communication	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
F	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	3,43	3,43	3,82	2,05	0,00	0,00	0,00
S	IS09b	Ressource mobilisée sur le volet transnational	3,43	3,43	3,82	2,05	2,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2021	Observations
01	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	5	8,00	7,00	La valeur réalisée de l'indicateur CO42 est renseignée sur la base des justificatifs suivants : convention notifiée au bénéficiaire, accompagnée de la liste des organismes participants et des projets de recherche concernés. Cet indicateur est ainsi comptabilisé au démarrage du projet, dès notification de la convention de financement signée.
01	F	IF01	Indicateur financier axe 1	Euros	5 338 236,00	21 352 943,00	8 528 136,44	La valeur réalisée de l'indicateur IF01 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets. Les porteurs de projets de recherche, principalement des établissements publics, mobilisent peu d'avances et d'acomptes. Le remboursement des dépenses intervient donc majoritairement au moment du solde des dossiers. Or, les projets de recherche soutenus sur cet axe ont une durée minimale de 3 ans. 1 projet de recherche a été programmé fin 2016 et les autres à partir de 2017.
02	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	5	7,00	5,00	La valeur réalisée de l'indicateur CO42 est renseignée sur la base des justificatifs suivants : convention notifiée au bénéficiaire, accompagnée de la liste des organismes participants et des projets de recherche concernés. Cet indicateur est ainsi comptabilisé au démarrage du projet, dès notification de la convention de financement signée.
02	F	IF02	Indicateur financier axe 2	Euros	1211765	6 558 825,00	2 402 702,33	La valeur réalisée de l'indicateur IF02 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets. Les porteurs de projets de recherche, principalement des établissements publics, mobilisent peu d'avances et d'acomptes. Le remboursement des dépenses intervient donc majoritairement au moment du solde des dossiers. Or, les projets de recherche soutenus sur cet axe ont une durée minimale de 3 ans. 1 projet de recherche a été programmé fin 2016 et les autres à partir de 2017.
03	F	IF03	Indicateur financier de l'axe 3	Euros	597 647	5 976 473,00	3 670 691,22	La valeur réalisée de l'indicateur IF03 est renseignée après remboursement et certification des dépenses

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2021	Observations
								lors des acomptes et du solde des projets. Les projets économiques soutenus sur cet axe ont une durée minimale de 12 mois.
03	O	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	15	100,00	750,00	La valeur réalisée de l'indicateur de IS03a est renseignée au fur et mesure de l'achèvement physique des actions ou au solde au plus tard sur la base des justificatifs suivants : bilan d'exécution de l'opération soutenue sur les actions réalisées. Il apparaît toutefois que les valeurs cibles de l'indicateur de réalisation ont été sous-estimées (plus d'actions prévues en raison du dédoublement des projets en volets TF/TN et annualité des projets).
04	F	IF04	Indicateur financier de l'axe 4	Euros	717 647	7 176 471,00	3 788 132,83	La valeur réalisée de l'indicateur IF04 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets. Les projets économiques soutenus sur cet axe ont une durée minimale de 12 mois.
04	O	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	11	70,00	500,00	La valeur réalisée de l'indicateur de IS03b est renseignée au fur et mesure de l'achèvement physique des actions ou au solde au plus tard sur la base des justificatifs suivants : bilan d'exécution de l'opération soutenue sur les actions réalisées. Il apparaît toutefois que les valeurs cibles de l'indicateur de réalisation ont été sous-estimées (plus d'actions prévues en raison du dédoublement des projets en volets TF/TN et annualité des projets).
05	F	IF05	Indicateur financier de l'axe 5	Euros	1 104 706	5 182 353,00	3 229 185,96	La valeur réalisée de l'indicateur IFS05 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets. Il apparaît toutefois que sur cet axe, les bénéficiaires sollicitent peu d'acomptes et transmettent l'ensemble des dépenses au moment du solde. Or, les projets de gestion et prévention des risques soutenus sur cet axe ont une durée moyenne de 18 mois. Les tableaux de bord mis en place par l'AG dans le cadre du suivi du programme ont mis en évidence l'existence de dossiers conventionnés depuis plus de 6 mois sans demande de paiement.
05	O	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	8	35,00	44,00	La valeur réalisée de l'indicateur de IS05a est renseignée au fur et mesure de l'achèvement physique des actions ou au solde au plus tard sur la base des justificatifs suivants : bilan d'exécution de l'opération soutenue sur les actions réalisées. Il apparaît toutefois que les valeurs cibles de l'indicateur de réalisation ont été sous-estimées (plus de sessions de formation ont été réalisées en 2016 et

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2021	Observations
								2017 que ce qui était estimé). Les tableaux de bord mis en place par l'AG dans le cadre du suivi du programme ont mis en évidence l'existence de dossiers conventionnés depuis plus de 6 mois sans demande de paiement.
06	F	IF06	Indicateur financier de l'Axe 6	Euros	1 210 589	3 035 296,00	1 182 800,59	La valeur réalisée de l'indicateur IFS06 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets. Il apparaît toutefois que sur cet axe, les bénéficiaires sollicitent peu d'acomptes et transmettent l'ensemble des dépenses au moment du solde. Or, les projets de gestion et prévention des risques soutenus sur cet axe ont une durée moyenne de 18 mois. Les tableaux de bord mis en place par l'AG dans le cadre du suivi du programme ont mis en évidence l'existence de dossiers conventionnés depuis plus de 6 mois sans demande de paiement. Des relances auprès des bénéficiaires concernés ont été effectuées afin d'augmenter le niveau de certification des dépenses et de réduire ainsi l'écart entre les valeurs réalisées des deux types d'indicateurs.
06	O	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	3	8,00	10,00	La valeur réalisée de l'indicateur IS05b est renseignée au fur et mesure de l'achèvement physique des actions ou au solde au plus tard sur la base des justificatifs suivants : bilan d'exécution de l'opération soutenue sur les actions réalisées. Il apparaît toutefois que les valeurs cibles de l'indicateur de réalisation ont été sous-estimées (plus de sessions de formation ont été réalisées en 2016 et 2017 que ce qui était estimé). Les tableaux de bord mis en place par l'AG dans le cadre du suivi du programme ont mis en évidence l'existence de dossiers conventionnés depuis plus de 6 mois sans demande de paiement. Des relances auprès des bénéficiaires concernés ont été effectuées afin d'augmenter le niveau de certification des dépenses et de réduire ainsi l'écart entre les valeurs réalisées des deux types d'indicateurs.
07	F	IF07	Indicateur financier de l'Axe 7	Euros	425 294	3 335 295,00	1 420 441,31	La valeur réalisée de l'indicateur IF07 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets. Il apparaît toutefois que sur cet axe, les bénéficiaires

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2021	Observations
								sollicitent peu d'acomptes et transmettent l'ensemble des dépenses au moment du solde.
07	O	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	1	10,00	7,00	La valeur réalisée de l'indicateur IS06a est comptabilisée au démarrage du projet, dès notification au bénéficiaire de la convention de financement signée.
08	F	IF08	Indicateur financier de l'Axe 8	Euros	218 824	2 958 824,00	855 247,19	La valeur réalisée de l'indicateur IF08 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets. Il apparaît toutefois que sur cet axe, les bénéficiaires sollicitent peu d'acomptes et transmettent l'ensemble des dépenses au moment du solde.
08	O	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	1	8,00	5,00	La valeur réalisée de l'indicateur IS06b est comptabilisée au démarrage du projet, dès notification au bénéficiaire de la convention de financement signée.
09	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	71	235,00	147,00	La valeur réalisée de l'indicateur CO43 est renseignée au fur et mesure de l'achèvement physique des actions ou au solde au plus tard sur la base des justificatifs suivants : bilan d'exécution de l'opération soutenue sur les actions réalisées.
09	F	IF09	Indicateur financier de l'Axe 9	Euros	1 583 530	9 917 652,00	4 610 248,71	La valeur réalisée de l'indicateur IF09 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets.
10	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	36	364,00	150,00	La valeur réalisée de l'indicateur CO46 est renseignée au fur et mesure de l'achèvement physique des actions ou au solde au plus tard sur la base des justificatifs suivants : bilan d'exécution de l'opération soutenue sur les actions réalisées.
10	F	IF10	Indicateur financier de l'Axe 10	Euros	435 295	4 352 945,00	1 053 564,85	La valeur réalisée de l'indicateur IF10 est renseignée après remboursement et certification des dépenses lors des acomptes et du solde des projets.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016
01	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	6,00	6,00	6,00	6,00	0,00
01	F	IF01	Indicateur financier axe 1	Euros	3 842 923,97	2 982 617,19	420 289,47	0,00	0,00
02	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	4,00	4,00	4,00	3,00	0,00
02	F	IF02	Indicateur financier axe 2	Euros	1 648 461,65	757 543,32	36 000,00	0,00	0,00
03	F	IF03	Indicateur financier de l'axe 3	Euros	2 470 248,39	2 003 063,65	1 387 740,93	354 715,74	0,00
03	O	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	90,00	63,00	51,00	19,00	0,00
04	F	IF04	Indicateur financier de l'axe 4	Euros	2 104 013,44	1 574 267,02	1 140 099,63	558 879,98	0,00
04	O	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	76,00	67,00	58,00	22,00	0,00
05	F	IF05	Indicateur financier de l'axe 5	Euros	2 359 077,34	2 279 421,17	2 279 421,17	1 192 762,55	0,00
05	O	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	44,00	44,00	33,00	19,00	0,00
06	F	IF06	Indicateur financier de l'Axe 6	Euros	858 060,14	803 454,40	803 454,40	315 539,35	0,00
06	O	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de	10,00	10,00	6,00	2,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016
				formation					
07	F	IF07	Indicateur financier de l'Axe 7	Euros	954 214,14	551 732,37	406 245,00	173 676,47	0,00
07	O	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	6,00	6,00	4,00	2,00	0,00
08	F	IF08	Indicateur financier de l'Axe 8	Euros	650 157,53	186 867,85	72 888,60	0,00	0,00
08	O	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	5,00	4,00	4,00	1,00	0,00
09	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	128,00	88,00	69,00	42,00	0,00
09	F	IF09	Indicateur financier de l'Axe 9	Euros	3 616 553,55	2 629 046,95	2 281 119,69	651 422,81	0,00
10	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	131,00	130,00	110,00	0,00	0,00
10	F	IF10	Indicateur financier de l'Axe 10	Euros	639 325,99	344 444,16	195 820,98	52 626,61	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2015	2014
01	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	0,00	0,00
01	F	IF01	Indicateur financier axe 1	Euros	0,00	0,00
02	O	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	0,00	0,00
02	F	IF02	Indicateur financier axe 2	Euros	0,00	0,00
03	F	IF03	Indicateur financier de l'axe 3	Euros	0,00	0,00
03	O	IS03a	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TF	actions	0,00	0,00
04	F	IF04	Indicateur financier de l'axe 4	Euros	0,00	0,00
04	O	IS03b	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)/TN	actions	0,00	0,00
05	F	IF05	Indicateur financier de l'axe 5	Euros	0,00	0,00
05	O	IS05a	Nombre de sessions de formation / TF	sessions de formation	0,00	0,00
06	F	IF06	Indicateur financier de l'Axe 6	Euros	0,00	0,00
06	O	IS05b	Nombre de sessions de formation/TN	sessions de formation	0,00	0,00
07	F	IF07	Indicateur financier de l'Axe 7	Euros	0,00	0,00
07	O	IS06a	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel / TF	projets collaboratifs	0,00	0,00
08	F	IF08	Indicateur financier de l'Axe 8	Euros	0,00	0,00
08	O	IS06b	Nombre de projets collaboratifs visant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel / TN	projets	0,00	0,00
09	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	0,00	0,00
09	F	IF09	Indicateur financier de l'Axe 9	Euros	0,00	0,00
10	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	0,00	0,00
10	F	IF10	Indicateur financier de l'Axe 10	Euros	0,00	0,00

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
01	FEDER	Partie publique	21 352 943,00	85,00	20 890 627,27	97,83%	20 890 627,27	10 247 200,33	47,99%	27
02	FEDER	Partie publique	6 558 825,00	85,00	6 702 265,06	102,19%	6 504 728,94	3 742 843,45	57,07%	13
03	FEDER	Partie publique	5 976 473,00	85,00	6 454 964,11	108,01%	6 064 631,76	4 306 963,77	72,07%	42
04	FEDER	Partie publique	7 176 471,00	85,00	8 743 611,66	121,84%	8 627 867,23	4 640 032,28	64,66%	37
05	FEDER	Partie publique	5 182 353,00	85,00	6 756 101,50	130,37%	6 748 101,50	3 301 502,18	63,71%	7
06	FEDER	Partie publique	3 035 296,00	85,00	2 562 808,56	84,43%	2 562 808,56	1 343 348,19	44,26%	6
07	FEDER	Partie publique	3 335 295,00	85,00	3 103 067,95	93,04%	3 103 067,95	1 636 841,97	49,08%	10
08	FEDER	Partie publique	2 958 824,00	85,00	3 135 235,29	105,96%	3 135 235,29	991 516,80	33,51%	10
09	FEDER	Partie publique	9 917 652,00	85,00	9 118 413,38	91,94%	9 118 413,38	5 351 619,84	53,96%	42
10	FEDER	Partie publique	4 352 945,00	85,00	2 912 437,12	66,91%	2 912 437,12	1 097 242,65	25,21%	28
11	FEDER	Partie publique	2 923 297,00	85,00	2 923 297,00	100,00%	2 923 297,00	2 582 609,82	88,35%	8
12	FEDER	Partie publique	1 532 454,00	85,00	1 532 453,00	100,00%	1 532 453,00	1 248 909,58	81,50%	10
Total	FEDER		74 302 828,00	85,00	74 835 281,90	100,72%	74 123 669,00	40 490 630,86	54,49%	240
Total général			74 302 828,00	85,00	74 835 281,90	100,72%	74 123 669,00	40 490 630,86	54,49%	240

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

--

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
01	FEDER	058	01	07	07	01		01	FR94	2 449 144,93	2 449 144,93	1 178 273,20	1
01	FEDER	060	01	07	07	01		01	FR94	2 853 955,81	2 853 955,81	2 099 946,34	5
01	FEDER	060	01	07	07	01		20	FR94	6 473 533,30	6 473 533,30	4 686 031,04	7
01	FEDER	060	01	07	07	01		22	FR94	6 874 273,69	6 874 273,69	1 839 633,84	9
01	FEDER	060	01	07	07	01		24	FR94	1 951 663,94	1 951 663,94	294 735,03	4
01	FEDER	064	01	07	07	01		22	FR94	288 055,60	288 055,60	148 580,88	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		01	FR94	884 478,79	884 478,79	631 531,67	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		03	FR94	992 859,17	992 859,17	663 809,99	1
02	FEDER	060	01	07	07	01		19	FR94	561 600,00	561 600,00	427 200,00	2
02	FEDER	060	01	07	07	01		20	FR94	800 695,75	800 695,75	657 023,67	2
02	FEDER	060	01	07	07	01		22	FR94	2 175 753,96	2 175 753,96	1 188 042,60	4
02	FEDER	060	01	07	07	01		24	FR94	891 805,15	891 805,15	175 235,52	2
02	FEDER	064	01	07	07	01		10	FR94	395 072,24	197 536,12	0,00	1
03	FEDER	067	01	07	07	03		12	FR94	255 697,56	255 697,56	2 712,44	1
03	FEDER	067	01	07	07	03		13	FR94	280 526,09	280 526,09	132 614,90	1
03	FEDER	067	01	07	07	03		17	FR94	164 265,33	164 265,33	115 750,49	2
03	FEDER	067	01	07	07	03		18	FR94	970 473,00	970 473,00	948 463,52	6
03	FEDER	067	01	07	07	03		22	FR94	266 372,90	228 250,46	240 852,92	2
03	FEDER	067	01	07	07	03		23	FR94	1 267 011,26	1 267 011,26	896 328,81	6
03	FEDER	067	01	07	07	03		24	FR94	3 001 640,28	2 649 430,37	1 722 906,16	22
03	FEDER	069	01	07	07	03		01	FR94	248 977,69	248 977,69	247 334,53	2
04	FEDER	067	01	07	07	03		12	FR94	1 057 998,41	1 057 998,41	26 519,78	2
04	FEDER	067	01	07	07	03		13	FR94	244 709,41	244 709,41	149 885,77	2
04	FEDER	067	01	07	07	03		15	FR94	70 964,03	70 964,03	76 328,37	1
04	FEDER	067	01	07	07	03		17	FR94	372 432,42	301 355,19	299 238,10	11
04	FEDER	067	01	07	07	03		22	FR94	119 892,44	107 470,53	130 433,24	2
04	FEDER	067	01	07	07	03		23	FR94	1 148 447,23	1 148 447,23	580 676,74	6
04	FEDER	067	01	07	07	03		24	FR94	645 331,94	613 086,65	32 204,01	4
04	FEDER	069	01	07	07	03		02	FR94	1 510 861,00	1 510 861,00	978 501,98	2
04	FEDER	075	01	07	07	03		15	FR94	3 572 974,78	3 572 974,78	2 366 244,29	7
05	FEDER	087	01	07	07	05		22	FR94	6 756 101,50	6 748 101,50	3 301 502,18	7
06	FEDER	087	01	07	07	05		22	FR94	1 968 785,22	1 968 785,22	1 070 492,05	5
06	FEDER	088	01	07	07	05		20	FR94	594 023,34	594 023,34	272 856,14	1
07	FEDER	085	01	07	07	06		22	FR94	3 103 067,95	3 103 067,95	1 636 841,97	10
08	FEDER	085	01	07	07	06		22	FR94	1 451 467,33	1 451 467,33	357 090,09	4
08	FEDER	095	01	07	07	06		23	FR94	729 045,20	729 045,20	634 426,71	2
08	FEDER	095	01	07	07	06		24	FR94	954 722,76	954 722,76	0,00	4
09	FEDER	112	01	07	07	10		19	FR94	404 400,00	404 400,00	0,00	1
09	FEDER	112	01	07	07	10		20	FR94	201 419,98	201 419,98	46 830,99	2
09	FEDER	112	01	07	07	10		24	FR94	6 197 281,60	6 197 281,60	3 413 549,87	22
09	FEDER	118	01	07	07	10		19	FR94	1 000 609,56	1 000 609,56	572 620,77	13
09	FEDER	118	01	07	07	10		20	FR94	915 964,04	915 964,04	803 040,79	3
09	FEDER	118	01	07	07	10		23	FR94	398 738,20	398 738,20	515 577,42	1
10	FEDER	112	01	07	07	10		19	FR94	222 318,00	222 318,00	0,00	1
10	FEDER	112	01	07	07	10		24	FR94	1 708 718,00	1 708 718,00	824 217,51	21
10	FEDER	118	01	07	07	10		19	FR94	981 401,12	981 401,12	273 025,14	6
11	FEDER	121	01	07	07			18	FR94	2 923 297,00	2 923 297,00	2 582 609,82	8
12	FEDER	121	01	07	07			18	FR94	1 495 853,00	1 495 853,00	1 229 556,08	9
12	FEDER	123	01	07	07			18	FR94	36 600,00	36 600,00	19 353,50	1

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

1. Mise en œuvre du plan d'évaluation du programme

Conformément à l'article 56-3 du règlement 1303/2013 portant dispositions communes, « l'autorité de gestion veille à ce que des évaluations de chaque programme soient effectuées, y compris des évaluations visant à en évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact, sur la base du plan d'évaluation, et que chacune de ces évaluations fasse l'objet d'un suivi correct, conformément aux règles spécifiques de chaque Fonds ».

Pour rappel, l'autorité de gestion a présenté au Comité de Suivi Interreg, un calendrier pour mener les dernières évaluations du programme en 2019. Suite à son approbation, le Comité Régional d'Evaluation a validé en 2020, les éléments méthodologiques des évaluations, et le bureau d'études (Ernst & Young) en charge de mener ces opérations.

En 2021, le bureau d'étude a présenté au Comité Régional d'Evaluation, l'analyse des résultats des enquêtes et des entretiens menés avec les parties prenantes du programme, les porteurs de projet mahorais et réunionnais, ainsi que les partenaires de la zone de coopération.

B – Evaluations menées sur le programme

Les évaluations à mener ont été réparties en deux lots :

- Évaluation de la mise en œuvre du programme Interreg V OI (lot 1)
- Evaluations thématiques (lot 2)

Chaque évaluation est menée suivant des critères de sélection bien définis (validés par le CRE en 2020).

Pour le premier lot, la mise en œuvre du programme a été évaluée au regard de :

- La dynamique de mise en œuvre,
- La pertinence des opérations pour répondre aux objectifs du programme et aux enjeux identifiés dans le diagnostic territorial,
- L'efficacité de l'organisation et des procédures de gestion mises en place,
- La cohérence du programme avec les autres politiques mises en œuvre dans la zone,

- La perception du programme par les porteurs de projet, partenaires et grand public.

Concernant le deuxième lot, les thématiques ont été évaluées au regard de :

- L'efficacité du programme : atteinte des objectifs à travers les réalisations et résultats,
- L'efficience : mise en regard des réalisations et atteintes des résultats au meilleur coût,
- Les impacts des projets soutenus pour mesurer les effets du programme sur les thématiques couvertes,
- L'effet levier/la valeur ajoutée du soutien des projets par le programme INTERREG,
- Les influences croisées avec d'autres programmes et politiques publiques de la zone.

Les conclusions des évaluations ont été présentées au Comité Régional d'Evaluation, puis au Comité de Suivi Interreg en fin d'année 2021.

C – Recommandations pour la prochaine programmation

Le bureau d'études a également identifié 6 actions pour la prochaine période de programmation :

- Renforcer la dynamique de coopération et l'implication des partenaires stratégiques et opérationnels du programme,
- Renforcer la communication sur le programme et ses réussites auprès du grand public, des porteurs et partenaires par des outils illustratifs (vidéos, webinaires thématiques, visites de projets, témoignages...),
- Renforcer la coopération au sein des projets pour une meilleure fluidité et pérennité des partenariats grâce à l'élaboration de feuille de route thématique, de convention ou définition d'une comitologie,
- Poursuivre les efforts d'articulation entre les financements croisés (INTERREG, AFD, FED)
- Poursuivre les efforts afin de s'assurer d'une programmation et certification optimales, en ayant recours davantage aux coûts simplifiés,
- Favoriser l'ouverture du programme à de nouveaux types de coopération par un travail d'information auprès des entreprises et organismes,

D – Prochaine étape en matière d'évaluation

Toutes les évaluations du programme INTERREG V OI ont été réalisées. Les documents d'évaluation, ainsi que les recommandations faites pour la programmation 2021-2027, ont été transmis à la Commission Européenne *via* SFC en décembre 2021.

Conformément à l'article 114-2 du règlement 1303/2013 portant dispositions communes, l'autorité de gestion doit soumettre à la Commission Européenne, « un rapport résumant les résultats des évaluations effectuées pendant la période de programmation et les principaux résultats et réalisations du programme opérationnel, en fournissant des observations sur les informations transmises ».

Suivant la réglementation, ce document, sera transmis à la Commission, *via* SFC, au plus tard le 31 décembre 2022.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le programme Interreg subit, depuis mars 2020, les conséquences de la crise sanitaire, tant en termes de programmation des projets, que de remontée de dépenses et de certification.

Impact de la crise sanitaire

Après la période de confinement au second trimestre 2020, les liaisons aériennes directes entre La Réunion, les Seychelles, Madagascar, les Comores et l'Afrique du Sud ont été largement interrompues tout au long de l'année 2020 (fermetures de frontières, périodes d'isolement obligatoires, dans des hôtels dédiés, aux frais des voyageurs).

L'apparition de nouveaux variants du Covid-19 : Beta (Afrique du Sud), Delta (Inde), et Omicron (Afrique Australe) a rendu quasiment impossible la circulation dans la zone océan Indien tout au long de l'année 2021. Ces variants ont par ailleurs très largement circulé sur le territoire réunionnais à partir du second semestre 2021, et ont conduit à de fortes restrictions internes.

Dans ce contexte, les rencontres et déplacements prévus en 2021 ont été pour la plupart annulés ou reportés (rencontres des media de l'océan Indien, déplacements de lycéens en Australie et au Mozambique, programme de mobilité d'étudiants de l'Université, missions de chercheurs...). Néanmoins, la session 2020 du marché des musiques de l'océan Indien (IOMMA) a pu se tenir du 6 au 8 décembre 2021. Certains pays n'ont malgré tout pas pu être présents, à l'instar des Seychelles, dont les vols directs vers La Réunion ont été suspendus début décembre 2021.

Le développement inédit des échanges numériques (réunions porteurs/partenaires à distance ; webinaires ; ateliers scientifiques en visio-conférence...) a pu pallier, dans certains cas, les liaisons physiques difficiles. Cependant, l'envoi de volontaires de solidarité internationale (VSI) est toujours très négativement impacté par la crise sanitaire. En effet, les suspensions d'octroi des visas, les fermetures successives des frontières, la mise en place d'un passeport sanitaire ont entravé les processus de recrutement des VSI ; l'association France Volontaires fait ainsi face à un déficit de candidatures sans précédent.

La crise a donc un effet certain sur la programmation des nouveaux projets et la réalisation des projets en cours (augmentation des délais de mise en œuvre des projets, annulation ou report de certaines dépenses dont les dépenses de déplacement...). Cet effet a été particulièrement significatif sur l'année 2021, et le sera également en 2022, avec des taux de chute importants à prévoir sur les projets programmés en 2019 et 2020 et dont la réalisation en 2020 et 2021 a été fortement perturbée. Cela dépendra aussi de la reprise des déplacements en 2022 (réouverture des frontières avec Maurice fin 2021, réouverture totale des frontières de Madagascar le 5 mars 2022...)

Mesures prises dans le contexte de la crise sanitaire

Pour faire face à la crise, l'autorité de gestion a d'abord décidé d'un report de 2 mois des délais de réalisation des projets qui devaient s'achever pendant la période de confinement. Dans un second temps, des avenants ont

été signés à la demande des porteurs de projets, pour prolonger les délais de réalisation des projets.

La dématérialisation a été renforcée, permettant l'instruction des dossiers et leur liquidation en télétravail pendant les périodes de confinement et de couvre-feu. La programmation des dossiers s'est poursuivie avec des comités de pilotage organisés en visioconférence.

En 2021, l'autorité de gestion a mené un travail fin de prospective pour évaluer les impacts financiers sur l'ensemble des projets en cours. Une modification du plan de financement du programme a ainsi été présentée au comité de suivi des 6 et 7 décembre 2021.

Autres mesures prises par l'autorité de gestion depuis le début du programme

Dès 2017, différentes mesures ont été prises par l'autorité de gestion pour dynamiser le programme :

- 2017 - Renforcement du dispositif d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets

Un pôle animation du programme Interreg est opérationnel depuis mars 2017, au sein de La Région Réunion, avec trois agents chargés notamment de l'information et de l'accompagnement des porteurs de projets. Les antennes de la Région à Madagascar, aux Comores, à Maurice et aux Seychelles contribuent à cet accompagnement.

Le dispositif d'animation prévu à Mayotte et évalué à 1/2 ETP n'a pas été mis en place par les autorités mahoraises à ce jour. 2 présentations du programme Interreg océan Indien ont été faites à Mayotte, par l'autorité de gestion, en octobre 2018 et juillet 2019.

- 2018 - Introduction de modalités de coûts simplifiés

Les modalités de coûts simplifiés ont été introduites en 2018 dans la plupart des fiches actions du programme. 2 modalités de coûts simplifiés sont ouvertes aux porteurs de projets : le recours au montant forfaitaire pour les projets dont les dépenses publiques sont inférieures à 100 000 € et la forfaitisation des dépenses indirectes à hauteur de 15 % des frais de personnel. Ces modalités sont mises en œuvre depuis 2019.

- 2018 et 2019 - Mise en place d'un dispositif d'amorce aux projets Interreg sur financements propres de la Région

Validé en septembre 2017, ce dispositif permet de soutenir la préparation de projets Interreg et les échanges préalables avec les partenaires de la zone. Il vise ainsi à ouvrir le programme Interreg à de nouveaux porteurs de projets. 2 appels à projets ont été lancés en 2018 et 2019 sur ce dispositif régional, aboutissant au financement de 16 projets. Les dossiers approuvés en 2019 ont tous été retardés par la crise Covid. Sur les dossiers de 2018, 5 ont donné lieu au dépôt d'un dossier Interreg et 2 dossiers sont en cours de finalisation.

- 2018 et 2019 - Modification du programme

Pour faire face à la faible programmation sur certains axes du volet transnational en raison notamment de l'absence de participation de l'Afrique du Sud, l'autorité de gestion a entrepris, dès juillet 2018, une modification du plan de financement du programme. Des ajustements ont été proposés en respectant les montants alloués au volet transfrontalier et au volet transnational, entraînant la modification des valeurs de certains indicateurs. Cette modification a été validée par le comité de suivi de novembre 2018. La décision de modification du programme a été prise par la Commission Européenne le 20 février 2019.

- 2019 - Articulation avec le programme Interreg Mayotte / Comores / Madagascar

Avec le début de la sélection des opérations sur le programme Interreg transfrontalier de Mayotte, il a été constaté que les mêmes porteurs de projet sont financés par ce programme et par le programme Interreg océan Indien, pour des opérations ayant une couverture géographique différente. Des modalités de partage d'informations entre les autorités de gestion concernées ont été proposées en février 2019, puis approuvées lors du comité de suivi du programme Interreg de Mayotte, en juillet 2019. Elles n'ont toutefois pas véritablement été mises en œuvre à ce jour.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

--

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

--

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PAC	PO	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------	----	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	01 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	02 - Accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'océan Indien /Transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	03 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	04 - Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone océan Indien / Transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	05 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	06 - Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques/Transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	07 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien / Transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	08 - Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien / Transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	09 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transfrontalier
-----------------	--

Axe prioritaire	10 - Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / Transnational
-----------------	--

Axe prioritaire	11 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transfrontalier
-----------------	--

Axe prioritaire	12 - Assurer une mise en œuvre efficiente, en lien avec les partenaires, du programme INTERREG pour la période 2014-2020 / Transnational
-----------------	--

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
03	84 652,38	1,67%
04	513 692,71	8,42%
05	5 735 886,21	130,21%
06	1 875 434,21	72,69%
07	1 055 042,82	37,21%
08	493 498,81	19,62%
Total	9 758 207,15	15,45%

--

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

--

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

--

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

--

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

--

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'attention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	31 mai 2022		Ares(2022)4045688	Résumé à l'attention des citoyens	31 mai 2022	n002rha7

